Instructions de dimensionnement de ballon selon le cahier des charges du PAC-SM, avec et sans autoconsommation

Chauffe-eau
Le dimensionnement de chauffe-eaux avec échangeurs de chaleur internes ou externes doit être fait conformément à la pratique actuelle, basée sur la norme SIA 385/2. Cela signifie qu'une augmentation de volume pour l'autoconsommation uniquement n'est pas autorisée.

Accumulateur de chauffage raccordé en parallèle (schémas 5 & 6 du PAC-SM)

Volume de stockage maximal autorisé par le PAC-SM :	≤ 1000 litres
	≤ 66.67 l/kW $_{A-7/B0/W10/W35}$
Exigence STASCH & PAC-SM	35 l/kW $_{A-7/B0/W10/W35}$

Avec autoconsommation, le volume de stockage peut être augmenté de 1/3 :

Volume de stockage maximal autorisé par le PAC-SM :	≤ 1500 litres
	≤ 100 l/kW $_{A-7/B0/W10/W35}$

Ces exigences sont aussi applicables pour les accumulateurs combinés assurant le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS).

De petits accumulateurs raccordés en parallèles en 4 points (séparation hydraulique) sont autorisés jusqu'à max. 100 litres, pour autant qu'il soit prouvé que la température est constante ($\Delta T \leq 1$ K) entre l'entrée venant de la PAC et la sortie allant sur le circuit de chauffage.

Accumulateur de chauffage en série (schémas 3 & 4 du PAC-SM)
Intégration uniquement dans les installations sans autoconsommation

Volume de stockage maximal autorisé par le PAC-SM :	≤ 500 litres
	≤ 33.34 l/kW $_{A-7/B0/W10/W35}$

Exigence STASCH & PAC-SM :

Chauffage au sol avec vannes thermostatiques	15-20 l/kW $_{A-7/B0/W10/W35}$
Radiateurs avec vannes thermostatiques	20-25 l/kW $_{A-7/B0/W10/W35}$

D'autres volumes d'accumulateurs sont autorisés, dans le cas où le fournisseur de la pompe à chaleur le requiert pour un fonctionnement adéquat. Preuve à fournir par le fabricant.

10.08.2018/PE/RD/Hb

Partenaires coopérants

suissetec
DIE PLANER. RÉSEAU POUR L'ÉNERGIE, L'ENVIRONNEMENT ET LA TECHNIQUE DU BÂTIMENT
GSP Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur
ImmoClimat Suisse
suisse énergie Notre engagement : notre futur.